



Ministère de la Sécurité publique

Prévenir la criminalité ensemble : Quand la sécurité devient une responsabilité partagée

Politique ministérielle en prévention
de la criminalité 2025-2030

Cette publication a été produite par la Direction des programmes du ministère de la Sécurité publique. Elle est disponible en version électronique sur Québec.ca.

Pour plus de renseignements :

Ministère de la Sécurité publique
Tour du Saint-Laurent
2525, boulevard Laurier
Québec (Québec) G1V 2L2

infocom@msp.gouv.qc.ca

Téléphone : 418 646-6777
Sans frais : 1 866 644-6826
Télécopieur : 418 643-0275

Citation suggérée :

MINISTÈRE DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE (2024), Criminalité au Québec – Politique ministérielle en prévention de la criminalité. <https://quebec.ca/gouvernement/ministeres-organismes/securite-publique/publications>

Dépôt légal – 2025

Bibliothèque et Archives nationales du Québec

Bibliothèque et Archives Canada

ISBN 978-2-555-02430-4 (PDF)

AP-098(2025-11)_v2

Tous droits réservés pour tous pays. La reproduction et la traduction, même partielles, sont interdites sans l'autorisation du ministère de la Sécurité publique.

© Ministère de la Sécurité publique – 2025

Remerciements

Nous souhaitons remercier sincèrement toutes les personnes qui ont contribué, d'une façon ou d'une autre, à l'élaboration de la Politique ministérielle de prévention de la criminalité.

Ce travail n'aurait été possible sans la participation généreuse de différents partenaires ministériels, communautaires, municipaux et policiers, notamment pour la consultation, et des professionnels de l'équipe de projet ministériel qui ont déployé des efforts soutenus tout au long des travaux.

RÉDACTION

Guylaine Boucher, agence Média Presse

ÉQUIPE DE PROJET MINISTÉRIELLE

Véronyck Fontaine, directrice générale des politiques, des programmes et de la recherche

Julie Simard, directrice des programmes

Alexandre Huard, chef d'équipe prévention, Direction des programmes

Geneviève Trépanier, analyste-conseil en prévention de la criminalité, Direction des programmes

Audrey Lahaie, analyste-conseil en prévention de la criminalité, Direction des programmes

Véronika Vincent, analyste-conseil en prévention de la criminalité, Direction des programmes

Guillaume Larouche, analyste-conseil en prévention de la criminalité, Direction des programmes

Lucie Boulanger, analyste-conseil en prévention de la criminalité, Direction des programmes

Andréa Célier, analyste-conseil en prévention de la criminalité, Direction des programmes

INSTITUTIONS ET PERSONNES CONSULTÉES EN AMONT

Le groupe de travail du Comité stratégique en sécurité urbaine de Montréal

Ville de Montréal

Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation

Ministère de l'Éducation du Québec

Direction régionale de santé publique – Montréal

Étienne Blais, Université de Montréal

Service de police de la Ville de Montréal

Groupe d'experts en prévention de la criminalité

Dominique Gagné, Institut national de santé publique

Pierre-Henri Minot, Institut national de santé publique

Message du ministre de la Sécurité publique

La prévention de la criminalité fait partie de la mission de base du ministère de la Sécurité publique (MSP). Elle répond aux enjeux identifiés au fil du temps et s'inscrit en complémentarité avec les actions répressives et pénales.

La collaboration étroite établie avec les institutions et les organismes du domaine de la prévention de la criminalité a permis de mettre en lumière les limites du modèle actuel et la nécessité de moderniser les principes et les orientations guidant les actions dans ce milieu.

Ces limites ont également été soulignées dans le rapport final du Comité consultatif sur la réalité policière au Québec, rendu public en 2021 et dans lequel elles font l'objet de deux recommandations particulières. La Politique ministérielle en prévention de la criminalité 2025-2030 est une réponse à ces constats et recommandations.

Tout en réaffirmant le leadership du MSP dans ce dossier, cette politique exprime sa volonté claire de miser sur la concertation des expertises et des ressources des différents acteurs pour accroître l'impact des actions réalisées en matière de prévention de la criminalité.

Elle pose les bases d'une organisation des services flexible, en phase avec les besoins observés sur le terrain. Elle pave aussi la voie à une révision de l'aide gouvernementale qui devrait, à terme, assurer l'accessibilité et la continuité des services offerts à la population, mais aussi la souplesse nécessaire pour intervenir efficacement sur les enjeux de sécurité qui préoccupent les citoyens tout en simplifiant la reddition de comptes et la gestion des programmes existants.

Je suis convaincu qu'elle contribuera à assurer la sécurité de l'ensemble des Québécois et Québécoises, peu importe leur statut social, leur âge, leur milieu et leur parcours de vie.

Ian Lafrenière

Ministre de la Sécurité publique,
ministre responsable des Relations avec les Premières Nations et les Inuit
et ministre responsable de la région du Nord-du-Québec

Table des matières

Remerciements.....	III
Message du ministre de la Sécurité publique	IV
Introduction	6
Fondements de la politique	9
1. Une définition et un regard large sur les enjeux	9
2. Une vision intégrée	10
3. Des principes sur lesquels construire	11
Axes d'intervention.....	13
1. Améliorer la sécurité de la population en misant sur des stratégies concertées	13
2. Adapter les interventions aux milieux et aux enjeux contemporains.....	14
3. Contribuer au maintien des ressources nécessaires à l'exercice de la mission des organismes communautaires en prévention de la criminalité	15
4. Reconnaître et valoriser les bonnes pratiques	17
Leviers de mise en œuvre.....	18
1. Un leadership national fort et reconnu	18
2. Une aide financière optimisée	18
3. Un modèle intégré d'organisation des services	19
4. Un engagement local soutenu et structuré	20
Conclusion	21

Introduction

Depuis 2001, le Québec peut compter sur une politique de prévention de la criminalité¹. Cette politique et les actions qu'elle a engendrées ont permis des avancées notables.

La première des retombées observables est la reconnaissance même de la prévention de la criminalité comme outil d'amélioration de la sécurité des populations. Considéré encore comme marginal au tournant des années 2000, ce champ d'action est aujourd'hui inscrit au cœur de la mission du ministère de la Sécurité publique (MSP)².

Le virage s'est aussi fait sentir sur le plan budgétaire. En 25 ans, soit de 2000-2001 à 2024-2025, le budget consacré à la prévention de la criminalité au Québec a été multiplié par six. Estimées à un peu plus de 7 millions de dollars par année au moment de la rédaction de la première politique³, les enveloppes de prévention totalisaient en effet 40 millions en 2024-2025⁴. La progression observée depuis 2020 est particulièrement marquante, avec une augmentation annuelle des investissements de l'ordre de 40 % par année en moyenne. Les sommes investies ont été canalisées dans un certain nombre de programmes et de mesures dont les effets sur la population sont aujourd'hui indéniables.

La mise en œuvre de la politique de 2001 a permis de soutenir le développement de l'offre de services en matière de prévention de la criminalité, particulièrement dans les milieux communautaires. Les projets et les programmes ayant bénéficié de l'aide gouvernementale sont non seulement nombreux — près de 240 initiatives en 2024-2025 seulement —, mais ils sont aussi très diversifiés et adaptés à un large spectre de clientèle.

De la même manière, le soutien offert aux municipalités, aux municipalités régionales de comté (MRC), aux conseils de bande et aux villages nordiques a permis de mieux cerner les enjeux de sécurité auxquels les populations des différents territoires sont confrontées. Les ressources existantes pour y remédier sont aussi mieux connues. L'aide accordée a d'ailleurs confirmé la capacité d'action du monde municipal en matière de prévention de la criminalité lorsqu'il opte pour le travail en partenariat avec ces ressources. L'augmentation marquée des démarches diagnostiques réalisées et la modulation des mesures mises en place dans les différents milieux en réponse à des enjeux majeurs, tels que la prostitution et les violences sexuelles, sont des témoignages concrets de cette évolution.

Autre effet positif des orientations adoptées au tournant des années 2000, le Québec peut aujourd'hui compter sur plusieurs mécanismes de concertation locale, dont plus d'une vingtaine sont axés sur les enjeux de sécurité jeunesse. Présentes dans 12 régions, ces instances ont pour objectif de structurer les interventions effectuées auprès de jeunes vulnérables, dont la sécurité est compromise. Dix de ces

¹ Ministère de la Sécurité publique (2001). Politique ministérielle en prévention de la criminalité. Pour des milieux de vie plus sécuritaires. Gouvernement du Québec.

² Ministère de la Sécurité publique (2023). *Plan stratégique 2023-2027*, p. 1.

³ Ce montant inclut le financement offert par le gouvernement fédéral.

⁴ Ministère de la Sécurité publique (2001). Politique ministérielle en prévention de la criminalité. Pour des milieux de vie plus sécuritaires. Gouvernement du Québec, p. 18.

instances se consacrent aux actions à poser en matière d'exploitation sexuelle des personnes mineures. En 2022-2023 seulement, le financement de ces structures a permis la tenue de 66 rencontres de partage clinique servant de base à l'élaboration de plans communs d'intervention et de plus de 150 ateliers ou formations mettant en lumière les pratiques à adopter pour améliorer le filet de sécurité des personnes les plus vulnérables⁵. Aujourd'hui plus que jamais, les acteurs interpellés par les enjeux de prévention de la criminalité connaissent et comprennent le rôle et les responsabilités qui leur incombent.

Si ces éléments sont des acquis sur lesquels bâtir, certains enjeux identifiés en 2001 demeurent toujours d'actualité.

L'arrimage entre les services et les interventions effectuées exige notamment amélioration. Les experts, les intervenants et les gestionnaires concernés sont unanimes. Les actions découlant de la concertation doivent tendre vers une plus grande intégration et accorder plus de place à l'évaluation et à la valorisation des bonnes pratiques en vigueur.

D'autres éléments inclus dans la politique de 2001 ont aussi démontré leur limite sur le plan opérationnel. C'est le cas du rôle accordé aux municipalités. En raison de l'écart observé sur le plan des ressources humaines et financières, il semble en effet improbable que l'ensemble des municipalités puissent agir comme maître d'œuvre en matière de prévention de la criminalité, comme le prévoyait la précédente politique. L'expérience a aussi démontré que certains enjeux, tels que la taille du territoire ou encore la densité et la concentration des phénomènes sociaux ou criminels, ont un effet important sur la capacité d'agir des municipalités et qu'il importe de tenir compte de ces réalités particulières, tant en ce qui a trait aux attentes exprimées qu'au regard de l'aide accordée. Par conséquent, si les administrations municipales demeurent des acteurs incontournables en matière de prévention de la criminalité, il est établi aujourd'hui qu'elles ne peuvent porter seules la responsabilité de la mobilisation et de la concertation dans ce domaine.

L'avenir réside plutôt dans des mécanismes de concertation structurés, réunissant l'ensemble des partenaires, dont les municipalités.

Ce bilan, jumelé aux tendances observées un peu partout dans le monde en matière de prévention de la criminalité, met la table pour un réalignement des cibles d'intervention. C'est ce que propose cette nouvelle politique.

⁵ Ministère de la Sécurité publique (2024). *Bilan 2022-2023. Prévention jeunesse*, p. 7.

Cette dernière repose sur quatre axes d'intervention prioritaires, se détaillant comme suit :

- 1. Améliorer la sécurité de la population en misant sur des stratégies concertées**
- 2. Adapter les interventions aux milieux et aux enjeux contemporains**
- 3. Contribuer au maintien des ressources nécessaires à l'exercice de la mission des organismes communautaires en prévention de la criminalité**
- 4. Reconnaître et valoriser les bonnes pratiques**

Elle devrait, à terme, permettre :

- d'augmenter le sentiment de sécurité de tous les Québécois et Québécoises;
- de renforcer les services de prévention de la criminalité existants;
- d'accroître l'utilisation des services et la confiance qu'ils suscitent;
- de soutenir l'amélioration continue et l'innovation en matière d'intervention.

Les enseignements tirés de la mise en œuvre de la précédente politique et les commentaires recueillis auprès d'experts en prévention de la criminalité, d'intervenants des différents réseaux (public et communautaire), de membres des forces de l'ordre et de représentants des Premières Nations et Inuit ont servi de base à l'élaboration de ces orientations et de ces objectifs. La liste des personnes ayant contribué à ces travaux est présentée en annexe de ce document.

Fondements de la politique

L'univers de la prévention est large. Le gouvernement du Québec peut d'ailleurs compter sur plusieurs politiques, stratégies et plans d'action ciblés en prévention. C'est le cas par exemple de la Politique-cadre de lutte contre la maltraitance⁶, du Plan d'action spécifique pour prévenir les situations de violence conjugale à haut risque de dangerosité⁷ ou encore de celui visant à briser le cycle de l'exploitation sexuelle chez les mineurs⁸, tous adoptés au cours des dernières années.

À divers degrés, et bien que ce ne soit pas leurs objectifs premiers, les orientations et les actions incluses dans ces politiques, stratégies ou plans d'action ont une incidence sur la prévention de la criminalité. La présente politique n'a pas pour but de s'y substituer. Elle souhaite au contraire consolider les orientations et les mesures déjà connues en proposant une interprétation plus large du concept de prévention de la criminalité.

1. Une définition et un regard large sur les enjeux

Depuis des décennies, l'effet et la pertinence des interventions effectuées en matière de prévention de criminalité se mesurent en non-événements, c'est-à-dire en termes de délits ou de crimes évités. Suivant cette logique, seule la diminution du taux de criminalité témoigne de la réussite ou de l'échec des initiatives mises de l'avant.

La définition de la prévention de la criminalité à la base de la politique adoptée en 2001 reflétait d'ailleurs cet étalon de mesure. La diminution du nombre de délits perpétrés sur le territoire québécois y était notamment présentée comme le but ultime des orientations et des mesures adoptées⁹.

L'actuelle politique propose un regard plus large sur les choses et dépasse le strict cadre de la réduction de la criminalité, pour englober la notion de sécurité.

Conformément à la vision véhiculée par l'Organisation mondiale de la santé depuis 1998, et à laquelle réfère encore aujourd'hui l'Institut national de santé publique du Québec, la sécurité est entendue ici comme « un état où les dangers et les conditions pouvant provoquer des dommages d'ordre physique, psychologique ou matériel sont contrôlés de manière à préserver la santé et le bien-être des individus et de la communauté »¹⁰.

⁶ Ministère de la Santé et des Services sociaux (2020). Politique-cadre de lutte contre la maltraitance envers les aînés et toute autre personne majeure en situation de vulnérabilité. Gouvernement du Québec.

⁷ Ministère de la Justice (2020). Plan d'action spécifique pour prévenir les situations de violence conjugale à haut risque de dangerosité et accroître la sécurité des victimes 2020-2025. Gouvernement du Québec.

⁸ Ministère de la Sécurité publique (2021). Briser le cycle de l'exploitation sexuelle. Plan d'action gouvernemental 2021-2026 en réponse aux recommandations de la Commission spéciale sur l'exploitation sexuelle des mineurs. Gouvernement du Québec.

⁹ Ministère de la Sécurité publique (2001). Politique ministérielle en prévention de la criminalité. Pour des milieux de vie plus sécuritaires. Gouvernement du Québec, p. 10.

¹⁰ Gagné, D., Côté, K. et Maurice P. (2022). Passer d'un diagnostic de sécurité à un plan d'action : un guide à l'intention des collectivités locales. 2e édition. Vivre en sécurité. Se donner les moyens. Vol. 13. Institut national de santé publique du Québec, p. VI.

Multidimensionnelle, cette définition s'organise autour de quatre principales conditions à respecter pour assurer le sentiment de sécurité dans une collectivité, à savoir :

- un climat de cohésion, de paix sociale et d'équité protégeant les droits et libertés;
- le contrôle des dangers présents dans l'environnement;
- le respect entre les individus de leurs valeurs et de leur intégrité physique, psychologique et matérielle;
- l'accès à des moyens efficaces de prise en charge et de réhabilitation¹¹.

L'instauration de ces conditions est une responsabilité partagée entre les individus, les communautés, les gouvernements et les différents intervenants impliqués, dont les services de police et les organismes communautaires œuvrant en prévention de la criminalité¹².

Cette manière d'aborder la prévention de la criminalité tient compte du fait que certains facteurs sociaux et économiques (le genre, l'éducation, le revenu, etc.) ont des conséquences sur les risques liés à criminalité ainsi que sur l'insécurité ressentie par certaines personnes, à des moments précis de leur vie. En plus des leviers d'action traditionnellement associés à la sécurité publique tels que les affaires policières et les services correctionnels, il est donc désormais question de dynamiques sociales et de milieux de vie.

Cette perspective renouvelée ouvre sur une nouvelle définition de la prévention de la criminalité. Suivant cette définition :

La prévention de la criminalité consiste en des mesures proactives et non pénales qui ont pour but précis d'améliorer la sécurité des communautés. Elle agit sur les circonstances dans lesquelles la criminalité se manifeste ainsi que sur les dynamiques individuelles et sociales pouvant compromettre la sécurité des citoyens et des milieux de vie.

2. Une vision intégrée

Aux côtés des interventions policières rapportées par les médias, des jugements des tribunaux et de la mise en retrait assurée par les services correctionnels, la prévention de la criminalité est encore parfois considérée comme une part négligeable des actions à entreprendre pour assurer la sécurité des individus et des communautés.

¹¹ Poitras, D., Bouchard, L. M., Maurice, P. et Gagné, D. (2019). La cohésion sociale comme condition essentielle à la sécurité : définition, composantes et indicateurs. Institut national de santé publique du Québec, p. 1.

¹² Gagné, D., Côté, K. et Maurice P. (2022). Passer d'un diagnostic de sécurité à un plan d'action : un guide à l'intention des collectivités locales. 2e édition. Vivre en sécurité. Se donner les moyens. Vol. 13. Institut national de santé publique du Québec, p. VI.

Le fait que les effets des actions de prévention soient perçus comme difficilement quantifiables contribue à cet état de fait. Or, les actions menées dans ce domaine au cours des dernières années ont fait leurs preuves de différentes manières.

À titre d'exemple, les suivis effectués auprès de jeunes à risque par l'équipe du SAJ de la région de Laval¹³ et ses partenaires en 2022-2023 ont non seulement permis d'éviter l'amorce d'un parcours criminel pour la majorité d'entre eux, mais ils ont aussi favorisé la poursuite de la scolarisation, l'intégration au marché du travail ou l'adoption de saines habitudes de vie¹⁴. En d'autres termes, les interventions effectuées avec de nombreux partenaires publics et communautaires ont eu un effet sur plusieurs indicateurs de vulnérabilité associés, par l'INSPQ, à la sécurité d'un territoire¹⁵ et se sont avérées bénéfiques pour l'ensemble de la communauté.

Forte de ces constats, l'actuelle politique milite en faveur d'une stratégie d'action globale, basée sur la mise en commun des expertises, des ressources et des leviers d'action pour démultiplier l'effet et s'assurer de répondre aux besoins de manière constante et durable. Elle souhaite positionner la prévention de la criminalité comme un élément clé de la sécurité des communautés et des individus, en complémentarité des activités policières, de la justice et des services correctionnels.

Selon cette vision des choses :

La prévention de la criminalité est un élément essentiel pour assurer la sécurité des individus et des communautés au Québec. Elle repose sur l'action concertée et durable d'un ensemble d'institutions publiques et d'organismes. Elle forme un tout cohérent, avec les autres mesures mises de l'avant pour garantir le bien-être des Québécois et des Québécoises.

3. Des principes sur lesquels construire

Chacune des orientations avancées dans ce document a pour objectif de concrétiser cette lecture de la prévention de la criminalité comme pilier de la sécurité des communautés et des individus.

Elles prennent aussi appui sur des principes directeurs forts et affirmés.

Les actions menées au cours des 20 dernières années ont permis d'identifier les éléments sur lesquels le MSP doit tabler pour maximiser l'impact de son intervention en matière de prévention de la criminalité.

1. Engagement

Les initiatives de prévention de la criminalité qui se sont avérées efficaces au fil des années ont en commun d'avoir pu compter sur l'engagement véritable d'un large éventail d'intervenants, y compris des communautés elles-mêmes. La présente politique fait donc de l'apport des différents acteurs,

13 Pour en savoir plus sur cette ressource : <https://www.saj-laval.com/>.

14 Services aux jeunes [SAJ]. Bilan annuel 2022-2023 et demande de reconduction.

15 Laforest, J. (2007). Indicateurs de vulnérabilité associés à la sécurité d'un territoire. Collection « Vivre en sécurité. Se donner les moyens ». Institut national de santé publique du Québec.

particulièrement des municipalités, des municipalités régionales de comté, des conseils de bande et des villages nordiques un principe de base.

2. Adaptabilité

En prévention de la criminalité, comme dans d'autres champs d'intervention, la priorité a longtemps été donnée au déploiement et au soutien de services construits autour d'un modèle commun à l'ensemble du territoire québécois. L'expérience a toutefois démontré l'intérêt d'une offre de services et des mécanismes de concertation différenciés, qui répondent aux besoins identifiés dans chacune des communautés. Le MSP souhaite désormais encourager ces approches.

3. Inclusion sociale

En raison d'histoires personnelles difficiles, une frange importante de la population est en rupture avec les institutions et les services organisés. Pour ces personnes, cogner à la porte des organismes d'aide existants, qu'ils soient publics ou communautaires, n'est pas envisageable. D'autres se voient refuser l'accès à ces ressources pour des questions de sécurité (ex. : lors d'un épisode de surconsommation). Or, quel que soit son âge, son appartenance culturelle, sa situation actuelle ou son parcours de vie, chaque citoyen et citoyenne est en droit d'avoir accès aux services dont il a besoin, au moment opportun. Par conséquent, dans une perspective d'inclusion sociale, cette politique soutient l'idée d'aller à la rencontre des différentes clientèles dans leurs milieux de vie (travail de rue et *reaching out*).

4. Équité

Entre 2009 et 2019, le taux de criminalité a diminué de près de 32,3 % au Québec¹⁶. Toutefois, une croissance est observée depuis 2021. En 2023, cette croissance est de 5,8 % et marque une hausse du taux de la criminalité pour une troisième année consécutive¹⁷. Ces statistiques ne rendent cependant pas compte du fait que des groupes de la population ou des secteurs géographiques (régions ou quartiers) demeurent plus affectés par l'insécurité, le crime et la violence. Les femmes, les membres des Premières Nations et des Inuit ainsi que les jeunes sont des exemples de groupes surreprésentés dans les statistiques en lien avec la criminalité. Afin de garantir leur droit de vivre en sécurité, le MSP est d'avis qu'un principe d'équité doit s'appliquer, ce qui signifie que certains groupes ou milieux de vie pourraient bénéficier d'une aide accrue au cours des prochaines années.

5. Pérennité

La construction d'une relation de confiance avec des personnes dont la sécurité est menacée ou qui sont exposées à des environnements propices au développement de comportements préjudiciables est fondamentale. Cette confiance est largement tributaire de la capacité des intervenants et des organismes à assurer les suivis cliniques et psychosociaux adéquats, de manière continue et durable. Le

¹⁶ Ministère de la Sécurité publique. (2019). *Criminalité au Québec. Principales tendances 2019*, p. 3.

¹⁷ Ministère de la Sécurité publique. (2023). *Criminalité au Québec. Principales tendances 2023 – Diffusion avancée*, p. 1.

MSP souhaite que les orientations et les actions prises à la lumière de cette nouvelle politique favorisent la stabilité des équipes et la continuité des services qui ont fait leurs preuves.

6. Efficacité et cohérence

Plus que l'uniformité des pratiques, il est établi que ce sont l'efficacité et la cohérence des interventions qui agissent le plus sur la prévention de la criminalité. Ces caractéristiques teinteront désormais le soutien accordé aux milieux.

Axes d'intervention

1. Améliorer la sécurité de la population en misant sur des stratégies concertées

Les facteurs de vulnérabilité liés à la prévention de la criminalité, ou plus globalement à la sécurité d'un territoire, sont multiples. Ils englobent tant des indicateurs socioculturels (âge de la population, structure familiale, niveau de scolarité, etc.), que des indicateurs économiques (revenus, chômage, etc.) et environnementaux (accès et qualité du logement, services de proximité, présence de ressources institutionnelles)¹⁸.

Ces indicateurs ne sont pas sans rappeler les déterminants sociaux de la santé sur lesquels reposent les actions menées en matière de santé publique¹⁹. Dans les deux cas, les experts en prévention de la criminalité parlent d'ailleurs de conditions sous-jacentes qui, si elles sont mises à mal, peuvent mener à la violence, à l'incivilité ou à d'autres problématiques de sécurité. À titre d'exemple, le fait d'appartenir à une minorité culturelle, d'être Autochtone ou de s'identifier aux groupes LGBTQ2S+ constitue un facteur de vulnérabilité additionnel en matière d'exploitation sexuelle. C'est entre autres l'isolement, le rejet ou le racisme dont peuvent être victimes ces personnes et la faible estime de soi qui en découle qui les rendraient plus vulnérables²⁰.

Chaque jour, des organismes communautaires, des municipalités, des policiers et des intervenants des services institutionnels, notamment ceux des domaines de la santé, des services sociaux ou de l'éducation, utilisent leur expertise et leurs ressources pour agir sur ces facteurs. Certains le font en ciblant des clientèles précises, d'autres en concentrant leurs efforts sur une problématique particulière comme l'exploitation sexuelle ou la récidive chez les délinquants mineurs.

¹⁸ Laforest, J. (2007). Indicateurs de vulnérabilité associés à la sécurité d'un territoire. Vivre en sécurité. Se donner les moyens, Institut national de santé publique du Québec, p. 9-49.

¹⁹ Ministère de la Santé et des Services sociaux. (2016). Politique gouvernementale de prévention en santé. Un projet d'envergure pour améliorer la santé et la qualité de vie de la population, gouvernement du Québec, p. 4-5.

²⁰ Ministère de la Sécurité publique. (2021). Briser le cycle de l'exploitation sexuelle. Plan d'action gouvernemental 2021-2026 en réponse aux recommandations de la Commission spéciale sur l'exploitation sexuelle des mineurs, gouvernement du Québec, p. 12.

Leurs actions contribuent chaque jour à améliorer la sécurité des communautés. Le MSP est toutefois persuadé que les effets de leurs interventions pourraient être décuplés si des stratégies conjointes ou des partenariats structurés étaient déployés, tant sur le terrain qu'à l'échelle gouvernementale.

Le programme d'action concertée intersectorielle, Sphères, mis en place à l'intention des jeunes en situation d'exploitation sexuelle dans la région de Montréal, est un exemple de cela²¹. Mettant à contribution les milieux communautaire, institutionnel et policier, il permet non seulement de répondre à des besoins prioritaires et urgents (logement, vêtements, nourriture, etc.), mais offre aussi un service d'accompagnement individuel et des activités de découverte de soi visant à soutenir le changement. En 2022-2023 seulement, le programme a permis de venir en aide à plus de 38 jeunes en difficulté.

Face à des problèmes de sécurité de plus en plus complexes, il ne fait aucun doute que la force combinée des expertises de chacun et la cohérence dans l'action sont la clé pour améliorer durablement la sécurité des populations.

Toutefois, encore aujourd'hui, la majorité des initiatives conjointes réalisées sont le fait d'individus et reposent sur la relation de confiance établie entre personnes, et non entre les institutions ou les organisations. Les liens établis demeurent donc fragiles et à risque d'effritement en cas de roulement de personnel.

Soucieux de tableer sur les acquis, le MSP souhaite soutenir les stratégies intersectorielles portées par les organisations et entend prioriser les investissements en ce sens. Il compte par ailleurs sur les mécanismes de concertation existants pour faciliter l'émergence de ces stratégies.

2. Adapter les interventions aux milieux et aux enjeux contemporains

Au cours des dernières décennies, le MSP a multiplié les mesures et les programmes visant à soutenir les actions en matière de prévention de la criminalité²². La majorité reposait sur un financement par projet et ciblait des enjeux (ex. : exploitation sexuelle) ou des modes d'intervention (travail de rue, activités culturelles ou sportives, etc.) précis à l'intérieur desquels les projets menés par les organismes ou les services proposés devaient s'inscrire pour obtenir l'aide financière souhaitée²³. Cette approche a eu pour effet de compartimenter les actions, en plus de favoriser l'uniformité des interventions et, d'une certaine façon, de limiter l'innovation. Elle a également nui à la pérennisation des postes d'intervention et des bonnes pratiques, deux éléments cruciaux pour maintenir la confiance de la clientèle.

De manière à maximiser les dollars investis en prévention, le MSP souhaite aujourd'hui rompre avec cette tradition et adopter une posture d'ouverture quant aux approches ou aux interventions mises de l'avant en prévention de la criminalité.

²¹ Pour en savoir plus sur ce programme : <https://www.programmespheres.ca>.

²² Ministère de la Sécurité publique. *Aide financière pour les municipalités et les organismes en prévention de la criminalité*. [<https://www.quebec.ca/securite-situations-urgence/police-prevention-criminalite/prevention-criminalite/aide-financiere>].

²³ Ministère de la Sécurité publique. *Aide financière pour les municipalités et les organismes en prévention de la criminalité*. [<https://www.quebec.ca/securite-situations-urgence/police-prevention-criminalite/prevention-criminalite/aide-financiere>].

En raison des caractéristiques propres à chaque milieu : grandeur du territoire, densité, offre de services et acteurs en place, l'expérience a en effet démontré que des approches ou des activités jugées non porteuses en milieux urbains peuvent, au contraire, s'avérer intéressantes hors des grands centres, d'où l'importance d'adapter les interventions aux milieux et à leurs réalités.

De la même manière, certaines façons de faire peuvent s'avérer inadaptées aux besoins et aux particularités d'une partie de la population, pensons ici notamment aux membres des Premières Nations et aux Inuits. Il est en effet établi que la culture, le territoire et l'autodétermination sont des éléments incontournables à prendre en compte pour obtenir des résultats probants en matière de prévention auprès des Premiers Peuples²⁴. La prévention de la criminalité n'y fait pas exception. Or, les paramètres des programmes en place peuvent parfois constituer un obstacle au financement d'initiatives de cette nature.

L'apparition de nouveaux phénomènes sociaux peut aussi forcer un réalignement des interventions ou exiger le développement de nouvelles approches pouvant ne pas cadrer avec une vision stricte des mesures à prendre pour prévenir la criminalité. C'est le cas des enjeux soulevés par les nouveaux types de criminalité : cybercriminalité et hostilité en ligne par exemple, pour lesquels de nouveaux champs d'intervention s'ouvrent.

Chacun de ces éléments milite en faveur d'une plus grande flexibilité en matière de prévention.

Le MSP souhaite que cette lecture renouvelée de la prévention de la criminalité se reflète dans les modalités de l'aide accordée. Par conséquent, le financement offert répondra dorénavant à une logique de continuum et sera organisé autour de grandes catégories de services (planification et participation citoyenne, services adaptés, accompagnement et orientation, interventions ciblées, etc.) et non de clientèles ou de modes d'intervention spécifiques. Ainsi, les enjeux émergents, tout comme les réalités propres à certaines communautés ou certains groupes d'appartenance, pourront être pris en compte sans nécessiter l'ajout d'une nouvelle mesure d'aide.

Le MSP espère que les organismes communautaires, les administrations municipales ou régionales, les conseils de bande et les élus des villages nordiques — aux premières loges quand vient le temps de constater les enjeux existants sur le terrain — verront dans cette nouvelle approche une invitation à agir en matière de prévention de la criminalité pour répondre aux besoins de leur population.

3. Contribuer au maintien des ressources nécessaires à l'exercice de la mission des organismes communautaires en prévention de la criminalité

Parmi les 239 initiatives de prévention de la criminalité financées par le MSP en 2024-2025, plus de 80 % (197) étaient portées par des organismes communautaires.

²⁴ Bergeron, O. (2022). Cadre des déterminants de la santé : caractéristiques et spécificités en contexte autochtone, Institut national de santé publique du Québec.

Présents partout au Québec, les quelque 130 organismes financés interviennent auprès de clientèles d'âges et de conditions socioéconomiques variés. Ils agissent aussi sur différentes problématiques telles que l'isolement, la délinquance et l'itinérance.

Leurs actions et leurs services prennent également différentes formes et vont du travail de rue à l'hébergement, en passant par les interventions de groupe, le soutien de type pair-aidant et la cellule de crise.

Parce qu'ils disposent d'une grande expertise sur le terrain et d'une connaissance fine des problématiques rencontrées, les organismes communautaires font également très souvent office de liant entre les différents intervenants : administration municipale, milieux scolaires ou autres, et ce, tant en milieux urbains qu'en milieux ruraux.

Historiquement, l'aide qui leur a été accordée était plus souvent rattachée à des projets spécifiques qu'à leur mission. L'année 2024-2025 n'y fait pas exception, alors que plus des trois quarts des sommes accordées (78,7 %) étaient en lien avec des projets spécifiques, contre 21,3 % en soutien à la mission.

Résultat, les organismes œuvrant en prévention de la criminalité ne disposent pas toujours des ressources requises pour pérenniser leurs interventions, ce qui peut nuire à la continuité des services, entraîner un roulement de personnel et, dans certaines circonstances, provoquer un effritement de la confiance de la clientèle forcée de changer d'intervenant ou de renoncer à un service qui était d'une grande importance pour elle²⁵.

Ces enjeux ne sont pas nouveaux et ont été observés dans d'autres champs d'intervention occupés par le secteur communautaire. Pour pallier ces difficultés, dès 2001, le gouvernement du Québec adoptait une politique en matière d'action communautaire dans laquelle il s'engageait à ce que le soutien financier consenti en appui à la mission représente la plus grande part du financement accordé aux organismes communautaires²⁶.

Vingt ans plus tard, la cible a été atteinte. L'état de situation de 2021-2022 du soutien financier gouvernemental en action communautaire établit en effet que 54,7 % des sommes versées au cours de cette période sont allées en soutien à la mission globale des organismes. Les projets ont pour leur part canalisé 15,5 % des investissements, tandis que 29,8 % des enveloppes consacrées à l'action communautaire étaient en lien avec des ententes permettant de compléter l'offre de services institutionnelle existante²⁷.

Plus que jamais convaincu du bien-fondé d'un financement stable, dans son Plan d'action 2022-2027 en matière d'action communautaire, le gouvernement a réitéré son engagement à augmenter le soutien

²⁵ Ministère de la Sécurité publique (2021). Comité consultatif sur la réalité policière. Rapport final. Modernité. Confiance. Efficience, gouvernement du Québec, p. 27-28.

²⁶ Ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale. (2001). Politique gouvernementale. L'action communautaire, une contribution essentielle à l'exercice de la citoyenneté et au développement social du Québec, gouvernement du Québec, p. 27.

²⁷ Ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale. (2023). *Soutien financier gouvernemental en action communautaire. État de situation 2021-2022*, gouvernement du Québec, p. 17.

accordé en appui à la mission globale des organismes communautaires. Il a aussi confirmé sa volonté d'accorder la prépondérance à ce type de financement²⁸.

Le MSP est d'avis qu'il est temps d'aligner l'aide accordée aux organismes œuvrant en prévention de la criminalité avec les visées générales énoncées en matière d'action communautaire. Par conséquent, il souhaite faire du soutien financier aux milieux communautaires l'un des axes principaux d'intervention de cette politique. Cette orientation devrait à terme accorder une place prépondérante au financement à la mission, comme le prévoit le Plan d'action gouvernemental en matière d'action communautaire, et surtout faire en sorte que les organismes bénéficient des ressources nécessaires à l'exercice de leur mission.

4. Reconnaître et valoriser les bonnes pratiques

Plusieurs projets et modes d'intervention ont fait leurs preuves au cours des années et ont mené à des résultats intéressants. C'est le cas par exemple du travail de rue. Dans certaines régions, dont la Capitale-Nationale, des organismes qui optent pour ce mode d'intervention, comme le PIPQ (Projet Intervention Prostitution Québec)²⁹ et le SQUAT basse-ville³⁰, ont notamment permis d'offrir des services thérapeutiques adaptés à la réalité des clientèles en situation d'exploitation sexuelle. Les personnes accompagnées se comptent par centaines chaque année³¹. Dans la majorité des cas, l'intervention permet de stabiliser leur situation et de répondre aux besoins les plus urgents. Elle fait de plus office de tremplin vers d'autres services offerts sur le territoire.

Il apparaît aussi que certaines méthodes d'intervention ont plus d'effet auprès de clientèles ciblées ou dans des environnements définis. Les séjours sur le territoire ou les camps proposés à plus de 260 jeunes des communautés autochtones des quatre coins du Québec en 2022-2023 l'illustrent parfaitement³². L'intégration de l'approche holistique autochtone aux différentes interventions effectuées par le Centre d'amitié autochtone de Lanaudière et le sentiment de sécurité que cela procure aux personnes qui en bénéficient est un autre exemple de cela³³.

Si elles sont de plus en plus documentées, ces initiatives demeurent malheureusement peu connues et font encore trop peu souvent l'objet de partages et de diffusion.

Il apparaît donc essentiel de remédier à la situation.

Non seulement les interventions sur le terrain doivent être documentées en plus grand nombre et de meilleures façons, mais elles doivent aussi faire l'objet d'évaluations structurées et bénéficier de plateformes de partage structurées. L'objectif est double : permettre l'amélioration continue des

²⁸ Ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale. (2022). Engagés pour nos collectivités. Plan d'action gouvernemental en matière d'action communautaire 2022-2027, gouvernement du Québec, p. 29.

²⁹ Pour en savoir plus sur cet organisme : <https://pipq.org/>.

³⁰ Pour en savoir plus sur cet organisme : <https://squatbv.com/>.

³¹ PIPQ. (2024). À propos. [<https://pipq.org/a-propos/>].

³² Fondation Nouveaux sentiers. (2023). Rapport annuel 2022-2023, p. 12. [<https://nouveauxsentiers.com/>].

³³ Centre d'amitié autochtone de Lanaudière. (2023). Guide d'intervention 2023. [<http://www.caalanaudiere.ca/>].

services et le transfert des connaissances de manière qu'un maximum de personnes puisse bénéficier des bonnes pratiques identifiées.

Pour en accroître les chances de succès, l'exercice doit cependant être planifié et déployé à long terme. Il doit aussi idéalement accorder une plus grande place aux intervenants du milieu de la recherche.

Leviers de mise en œuvre

1. Un leadership national fort et reconnu

Le MSP a pour mission « d'assurer la sécurité du Québec par la prévention, l'intervention et le partenariat »³⁴.

Le volet prévention de sa mission place le MSP en interaction avec de nombreux partenaires gouvernementaux, institutionnels, municipaux, autochtones et communautaires.

Son influence demeure toutefois plus grande auprès des intervenants du secteur de la sécurité publique et des organismes communautaires soutenus par l'entremise des différents programmes d'aide ou des mesures mises de l'avant au fil du temps.

La réussite de la mise en œuvre de cette politique passe toutefois par l'élargissement de ce cercle d'influence et la reconnaissance par toutes les parties prenantes du leadership du MSP en matière de prévention de la criminalité à l'échelle du Québec. Cet élément est d'autant plus important que les services offerts par les organismes communautaires soutenus financièrement par le MSP dépassent souvent le cadre de la prévention de la criminalité.

2. Une aide financière optimisée

En 2024-2025, le MSP a investi 40 millions de dollars dans les programmes de prévention de la criminalité sous sa responsabilité.

Comme énoncé précédemment, la forte majorité (78,8 %) des montants investis a d'ailleurs été consacrée au financement de projets plutôt qu'au financement de la mission (21,2 %).

Depuis plusieurs années déjà, les organismes bénéficiaires soulignent les défis posés par ce modèle de financement, caractérisé par une non-récurrence qui nuit à la pérennisation des activités et à la stabilité des services.

Le MSP entend profiter de l'actualisation de la politique pour mieux répondre à ces enjeux.

L'approche retenue prévoit l'instauration d'un programme intégré reposant sur une structure de financement optimisée, couvrant plusieurs catégories de services. Les cibles d'attribution seraient également revues pour accorder la prépondérance au financement de type mission.

³⁴ Ministère de la Sécurité publique. (2023). *Plan stratégique 2023-2027*, p. 1.

Une entente sera en outre établie avec chacun des bénéficiaires pour toute la durée de l'aide accordée et sera accompagnée d'outils de reddition de comptes optimisés.

Le MSP espère ainsi favoriser le maintien à long terme des services existants et la stabilité des équipes d'intervention, deux éléments indispensables pour établir un lien de confiance avec les personnes en situation de vulnérabilité qui fréquentent les organismes de prévention de la criminalité.

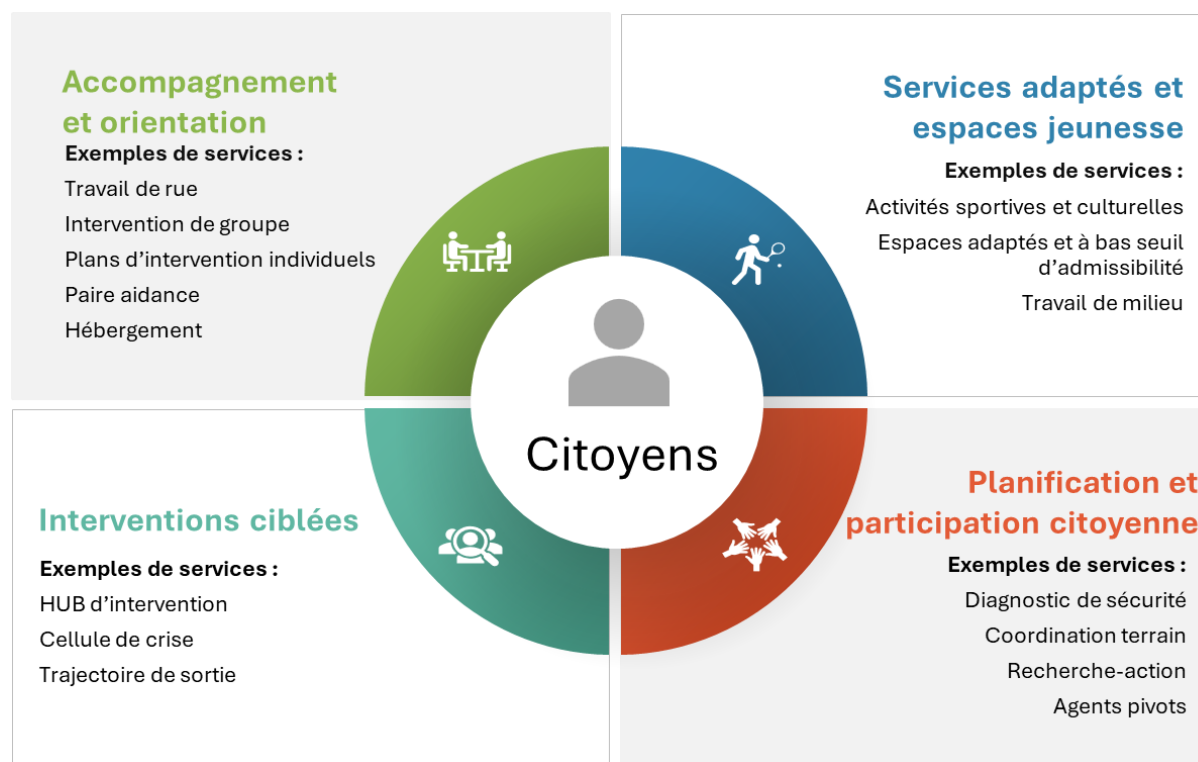
3. Un modèle intégré d'organisation des services

Les interventions effectuées en matière de prévention de la criminalité sont variées et vont du diagnostic de sécurité à l'intervention ciblée. Elles sont aussi le fait de plusieurs intervenants. Force est toutefois de constater que la majorité d'entre eux évoluent très souvent en silo.

Cet état de fait a été renforcé au cours des années par la multiplication des enveloppes de financement ciblant, pour la plupart, des clientèles ou des problématiques précises.

L'instauration d'un programme intégré et basé, en majeure partie, sur la mission, ouvre toutefois la voie à une organisation des services différente.

Dans une logique de concertation et d'intersectorialité, l'organisation des services souhaitée sera centrée sur le champ d'intervention occupé et facilitera l'émergence de corridors de services ainsi que le passage de la clientèle d'une ressource à l'autre.



4. Un engagement local soutenu et structuré

L'expérience montre que les services ou les activités ayant le plus d'effet en matière de prévention de la criminalité sont le fait d'une concertation étroite des différents intervenants locaux et régionaux.

L'engagement des municipalités, des MRC ou des conseils de bande est notamment essentiel à la mise en place et au maintien de services de qualité, adaptés aux besoins des collectivités. La légitimité de ces instances lorsque vient le temps de brosser le portrait des enjeux de sécurité sur leur territoire est précieuse. Elle permet non seulement d'identifier les mesures à prendre pour assurer la sécurité de l'ensemble de la population, mais aussi de soutenir publiquement les équipes qui verront à les mettre en œuvre. Leur vision horizontale des défis auxquels leurs municipalités, leurs régions ou leurs communautés sont confrontées favorise aussi la cohérence, principal gage de réussite des interventions réalisées en matière de prévention de la criminalité, comme dans tout autre domaine.

La réussite passe aussi par des mécanismes de concertation réunissant tous les acteurs concernés et favorisant la mise en commun des ressources et des expertises. L'expérience a en effet montré que les mécanismes de concertation sont des lieux privilégiés pour élaborer des actions concertées, qui transcendent les missions de chacune des organisations au bénéfice de la population.

Conclusion

La sécurité est un droit et un besoin fondamentaux de tout être humain. Bien qu'il s'agisse d'une responsabilité centrale de tout gouvernement, la réponse à ce besoin est multisectorielle. À cet égard, il est établi que les initiatives en matière de prévention de la criminalité jouent un rôle essentiel pour assurer la sécurité des individus et des communautés.

La présente politique pose les jalons des actions devant être menées en complémentarité des activités policières et correctionnelles par l'ensemble des organisations concernées pour contribuer efficacement à la lutte contre la criminalité.

